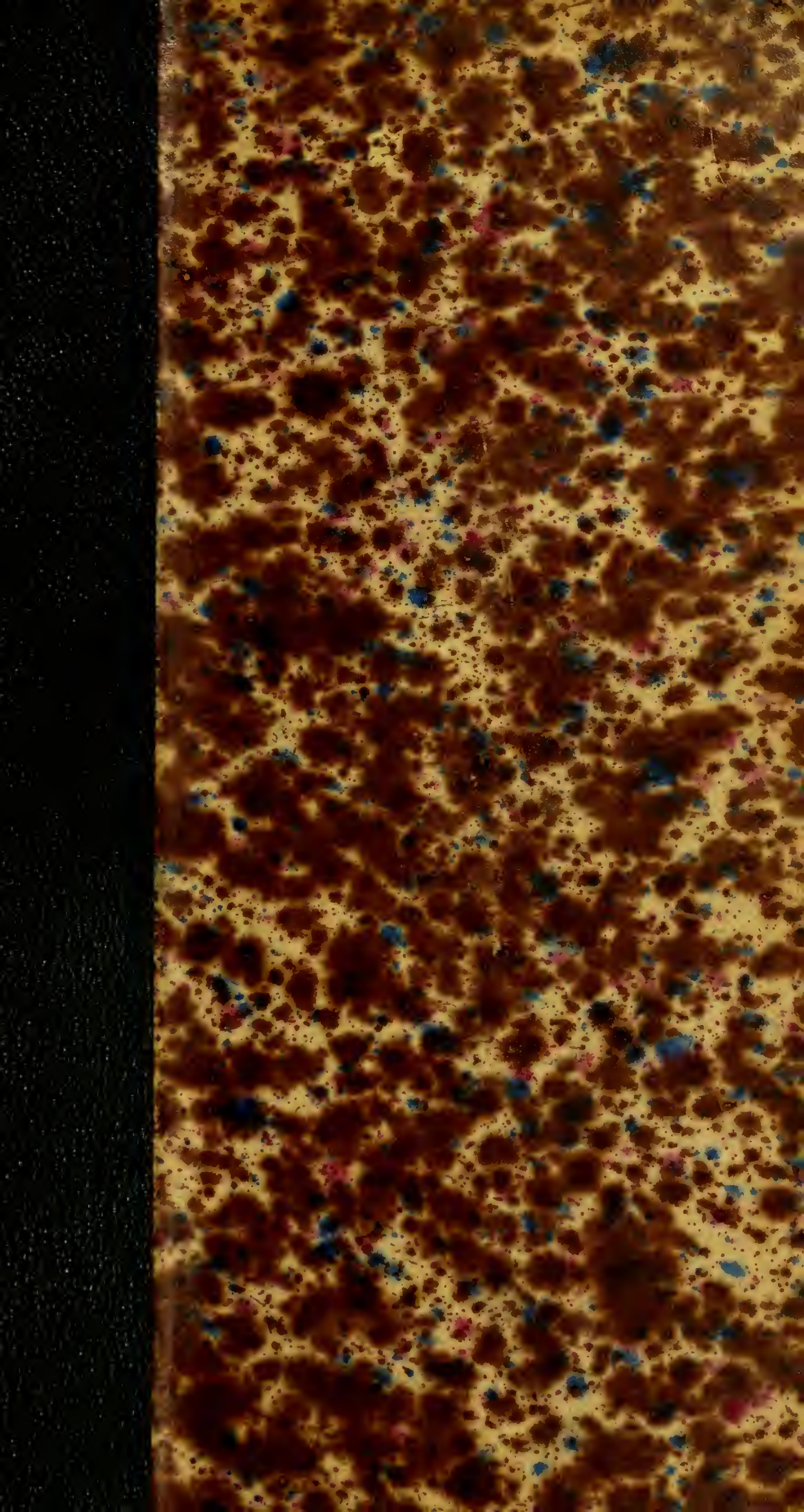
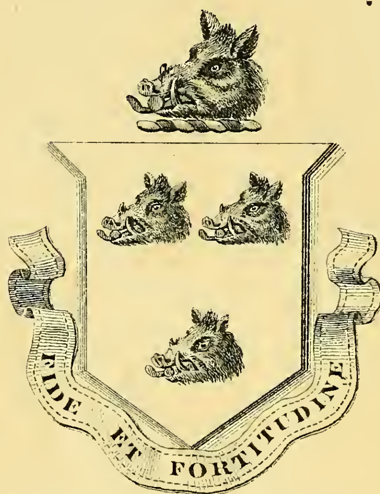
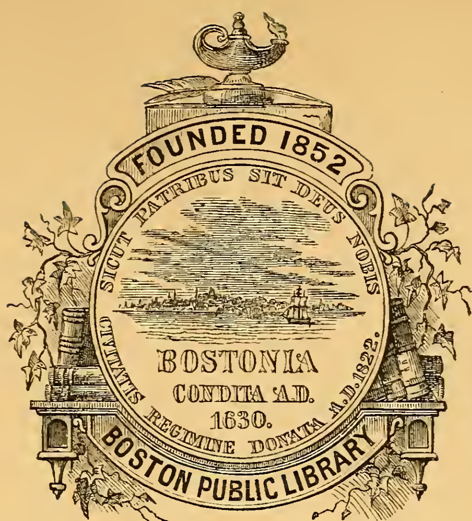



FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French

Revolution

1789

Jan - July

Memoranda.

LES ABEILLES

DE LA SEINE.

Sur les rivages fleuris de la Seine croissoit, à l'ombre des Lys, un nombreux essaim d'Abeilles. Il tiroit de son propre domaine, tout l'or de son miel, & fournissoit à des essaims moins fortunés le superflus de cette douce nourriture.

Il étoit paisiblement gouverné par un Roi sage, dont l'unique désir étoit de voir prospérer l'essaim confié à son amour. Ce Prince veilloit au maintien des loix de son Empire. Il faisoit tout le bien qu'il pouvoit faire, & ses Sujets lui tenoient compte de celui qu'il ne pouvoit exécuter ; car il étoit Roi, c'est-à-dire, l'Etre le moins libre de son Royaume. Chacun de ses Sujets pouvoit dire : *je veux* ; lui seul se contentoit de dire : *nous voulons*. Il avoit raison, car la Vertu & la Bonté *vouloient* toujours avec lui.

1789.

On diſtinguoit, dans ſon Royaume, trois Ordres différens. Le premier étoit composé du Roi & des Abeilles anciennes qui habitoient ſon Palais. Elles ſe partageoient entre elles quelques portions de puiſſance émanée du trône. Ces nobles abeilles brilloient d'or & d'azur; leur vol étoit plus élevé, leur bourdonnement plus doux que celui des Abeilles communes, Elles avoient un aiguillon plus perçant, mais il étoit mieux caché, & le fiel même qu'elles diſtiloient ſembloit avoir la douceur du miel. Intrépides dans les combats, fières auprès du trône, légères & badines dans la campagne, elles ſe faiſoient aimer & craindre tour-à-tour.

Le ſecond Ordre, à la tête duquel on diſtinguoit quelques Abeilles de couleur pourpre & violette, étoit composé d'Abeilles noires. Leur emploi conſiſtoit à recueillir certains tributs ſur le ſuc des fleurs, pour les offrir à la Déeſſe Flore, protectrice de leur empire. Mais la plupart de ces Miniſtres s'engraiſſoient des parfums deſtinés aux offrandes; puis ils promenoient dévotement leur embonpoint & leur couleur vermeille, comme

pour en faire un hommage public à la Déesse. Un grand nombre de ces Abeilles, bariolées de noir & de blanc , s'enfermoient dans des rayons particuliers , où elles se gorgeoient chaque jour d'une double portion de miel. La Paix étoit à la porte de ces rayons, mais la Discorde & l'Envie en habitoient chaque cellule ; de sorte que l'Etat, paisible en apparence, portoit toujours dans son sein plusieurs milliers de guerres intestines.

Il y avoit dans le même Ordre des Abeilles destinées par la Nature à devenir mères, mais qui ne trouvant à leur naissance que peu de thim & de serpolet dans le domaine paternel, afin que ces plantes enrichissent leurs frères aînés , avoient été enfermées dans des cellules privées, pour y périr de veuvage & de langueur. La plupart de ces recluses étoient tirées du premier Ordre de l'Etat, & beaucoup de courtisans brilloient, auprès du Roi, de l'éclat de leurs dépouilles.

Ainsi le second Ordre, aussi bien que les autres, comprenoit l'un & l'autre sexe ; mais l'hymen en étant exclu, il ne pouvoit se renouveller qu'aux dépens du premier & du

troisième Ordre. Cependant on prétendoit que pour récompenser ces dévots célibataires d'avoir sucé l'Etat sans lui donner de sujets, Flore leur réservoit un Elisée délicieux où ils devoient, après leur mort, se reposer de leur pieuse inutilité. Mais, comme ces Abeilles tiennent beaucoup à la secte des Frélons, qui sont condamnés aux peines du tartare, la Raison vient enfin de leur fermer les portes de l'Elisée. Au reste, cette exclusion ne tombe que sur les Abeilles séquestrées de la Société. Il en existe, dans le second Ordre, qui sont les mères de tous les enfans de l'Etat, & qui, versant dans le sein de l'indigence les offrandes destinées à la Déesse, élèvent & ennoblissent son culte; car les bienfaits sont les plus nobles offrandes que l'on puisse consacrer à la Divinité.

Enfin le troisième Ordre, bien plus nombreux que les premiers, est composé d'une multitude d'Abeilles de couleur un peu tannée. L'activité, l'industrie & l'économie, sont ses principaux apanages. Ses possessions sont petites, & ses tributs considérables. Il ne suce pas une feuille de thim qui ne paye un

impôt, ne diſtile pas une goûte de miel qui ne doive au moins un dixième. Dans la campagne, il eſt harcelé par des abeilles ſubalternes, qui prélèvent des droits au profit des Abeilles dorées, leſquelles ſont abonnées pour remplir le rayon royal. A la porte de la ruche, nouvelles inquiſitions, toujours au profit des Abeilles dorées, & cela ſous le nom du Roi. Ce bon Prince ne ſe doute guères de tous les rôles qu'on lui fait jouer.

Sans les Abeilles dorées, le troiſième Ordre ſeroit le plus heureux des trois, & ſon Roi ſeroit le plus riche de tous les Monarques des Abeilles.

Cependant, le caractère de ce troiſième Ordre eſt ſi paiſible, & ſon amour pour ſon Prince eſt ſi grand, que, depuis long-tems, il ſouffroit ſans ſe plaindre les plus horribles vexations, pourvu qu'elles fuſſent exercées *au nom du Roi*. Mais, ſoit que des Frélons ſe fuſſent introduits dans les rayons de Sa Majeſté, ſoit que le miel en eut été prodigué; un beau matin les rayons ſe trouvèrent vuides, & le Prince, pour ſubſiſter, fut obligé d'emprunter du miel à ſes Sujets. Soudain les

Abeilles du troiſième Ordre volèrent à ſon ſecours. Elles jeûnèrent pour leur Monarque, & ſes rayons furent remplis.

Peu de jours après, ils parurent vuides encore. Alors les Abeilles épuiſées ne pouvant plus les remplir, le Roi aſſembla les plus Notables d'entr'elles pour les conſulter ſur les cauſes de ce phénomène, & ſur les moyens d'y remédier. Les Abeilles Notables bourdonnèrent long-tems avec aſſez d'éloquence, tandis que celles du troiſième Ordre travaillèrent avec activité. Le Roi fut nourri par celles-ci, & endormi par celles-là. Cependant, il profita de leur aſſemblée pour exclure une groſſe Abeille qui, chargée de la garde du miel, l'avoit ou détérioré, ou mal adminiſtré.

Mais cette expulſion ne réparoit point le déficit; & pour y pourvoir, quelques Abeilles du premier Ordre, aſſiſtées des Abeilles dorées, préſentèrent au Roi deux moyens de ſubvenir aux beſoins du moment.

Le premier de ces moyens étoit dicté par la juſtice. Juſqu'alors les Abeilles du premier Ordre qui poſſédoient des fleurs dans les campa-

gnes, ne payoient aucune rétribution au Prince. Celles du ſecond Ordre, qui poſſédoient des parterres entiers, ne lui accordoient, ſuivant leur arbitrage économique, qu'une eſpèce de Don *gratuit*, attendu qu'elles ſeules devoient être gouvernées *gratuitement*, comme étant les Chanoineſſes de l'Etat. Enfin beaucoup d'Abeilles du troiſième Ordre, qui achetoient le titre d'*Eſclaves ſuivans la Cour*, pouvoient poſſéder tous les jardins de Flore ſans devoir au Roi une ſeule feuille de roſe; & cela, parce qu'elles étoient ſes *Commenſales*, c'eſt-à-dire, parce qu'elles mangeoient à ſa table. Or, elles prétendoient qu'on ne doit point nourrir celui qu'on mange. Elles avoient tiré ce principe de la morale des Guêpes.

Mais la ſageſſe du Monarque lui fit ſentir que, pour établir un impôt proportionné aux facultés de chacun de ſes Sujets, il falloit que toutes les fleurs & les arbuſtes appartenans à tous les Ordres, lui dûſſent un tribut égal, à proportion du miel qu'on en pourroit tirer. Cette ſage impoſition, ſans opprimer le riche, ſoulageoit le pauvre, qui, ne poſſédant rien,

ne devoit rien payer. Tel étoit le premier projet.

Le ſecond n'étoit pas auſſi délicatement conçu. Les Abeilles du troiſième Ordre faiſoient un commerce de cire, de fleurs, de miel & de roſée; commerce qui déja payoit au Roi des droits exhorbitans. Comme les Abeilles n'avoient pas toujours en leur poſſeſſion les objets d'échange, elles ſe donnoient entr'elles des feuilles de buis, ſur leſquelles elles gravoient certaines obligations pour de certaines époques. Ces feuilles circuloient & ſe multiplioient dans le commerce, qu'elles rendoient plus facile. On imagina d'imprimer, ſur ces effets de confiance, le ſceau ſacré du Monarque, que l'on feroit payer un prix, vil à la vérité, mais qui, répété mille fois par jour, formeroit, dans le langage des Abeilles dorées, un capital *conſéquent*, c'eſt-à-dire, conſidérable. Tous les engagemens dictés par l'honneur & la bonne-foi, devenoient *nuls* ſans ce Timbre, dont on prétend que la Folie avoit fait le premier eſſai ſur le cerveau de l'inventeur.

Il exiſte, dans l'eſſaim dont je parle, une

Compagnie d'Abeilles dépoſitaires des loix & diſpenſatrices de l'équité. Miniſtère auguſte, & qui le ſeroit plus encore ſi la cupidité ne l'avoit rendu vénal. Ce corps reſpectable tient le milieu entre le Roi & ſon peuple, & enregiſtre les nouvelles loix du Prince ſur le livre ſacré des loix innombrables de ſes prédéceſſeurs.

Quand on lui préſenta les arrêts des deux impôts, le ſecond lui inſpira tant d'horreur, qu'il rejetta même le premier. Les plus ſenſées des Abeilles trouvèrent cette rigueur d'autant plus déplacée, qu'elle pouvoit nuire à ceux même qui l'exerçoient. Et en effet, beaucoup d'Abeilles bourdonnèrent, aſſez haut, que les Abeilles de Thémis n'avoient refuſé d'enregiſtrer l'impôt ſur les jardins, que parce qu'elles étoient jardinières.

Pour les punir de leur zèle, on les fit ſortir de la ruche. Elles s'envolèrent durant la nuit, & allèrent tenir leur tribunal dans un autre eſſaim ſitué ſur les rivages de Bacchus. Les Abeilles de ce canton les reçurent avec joie, & leur offrirent leur nectar.

Le tems de la vengeance étant accompli,

elles furent rappelées dans leur ſanctuaire, où Thémis continua de rendre ſes oracles.

Cependant le corps de l'Etat languiſſant & ſans ſecours, s'en alloit peu-à-peu par les voies de la douceur. Le Prince accablé de chagrin avoit remis le malade entre les mains d'une Abeille violette qu'il appeloit ſa *Principale* Abeille. Celle-ci, comme les Médecins, diſoit & écrivoit des choſes inconcevables ſur la maladie compliquée du patient, mais elle le laiſſoit périr, encore comme les Médecins. Enfin le moment de la criſe arriva, & ce qu'il y eut de plaiſant, c'eſt qu'elle reſſuſcita le malade, & tua le Docteur. Voici à quelle occaſion :

Une des plus anciennes Abeilles de Thémis ayant été choiſie pour être ſa grande Prêtreſſe, prétendit tout-à-coup changer ſon culte univerſel. Ce culte, à la vérité, n'étoit pas exempt d'abus, mais il falloit, pour les corriger, beaucoup d'adreſſe & de modération, & la Prêtreſſe n'y mit que de la maladreſſe & de l'animoſité. Quelques Abeilles refuſoient d'abord de lui attribuer ce plan de réforme, comme étant au-deſſus de ſes forces ; mais la

manière dont il étoit conçu fit bientôt restituer l'ouvrage à l'auteur.

Les Abeilles de Thémis s'étant opposées à cette réforme tranchante, furent suspendues de leurs fonctions, & ce dernier coup acheva la ruine de l'Etat. En effet il rallentit, avec le commerce, la circulation du Corps malade, & le priva de cent mille gouttes de miel que lui produisoient par jour les oracles des Abeilles de Thémis.

Alors l'Hyppocrate, désespérant de son malade, par un effort de génie & d'humanité, résolut de sauver le tronc en paralysant les membres.

D'abord, pour préparer la cure, il fut publié que l'on feroit bientôt une consultation générale, composée des trois Ordres de l'Etat, & dès que cette consultation eût été promise, on agit comme si elle eût été tenue, & le Docteur procéda à la paralysie de la manière suivante :

Un nombre prodigieux d'Abeilles laborieuses, après avoir travaillé tout le printems & l'été à faire fleurir l'Etat, se trou-

voient, à l'automne, propriétaires d'un petit trésor de cire & de miel. Elles avoient déposé ces fruits de leur économie dans le rayon du Roi, qui s'étoit engagé solemnellement à les nourrir chaque jour d'une portion de miel royal proportionnée à l'importance de chaque dépôt. Or le dépôt général se trouvant dissipé, cette obligation journalière devenoit onéreuse au Prince, & sa principale Abeille imagina de faire servir aux repas des Abeilles rentières, moitié miel & moitié feuilles de buis signées du Roi. On promettoit de réaliser, dans un tems plus heureux, toutes les demi-portions de miel que ces feuilles représentoient, avec les intérêts du capital que formeroit leur réunion; mais comme il falloit jeûner jusqu'à cette époque, déja les Rentières se résignoient tristement à mourir d'abstinence, & le ventre des plus grosses Abeilles alloit dégénérer en taille de guêpes, lorsqu'enfin, à la veille de ce régime, une Abeille ingénieuse, qui jadis avoit administré le rayon royal avec succès, & qui, depuis, vivoit retirée dans une cellule particulière où Flore la favorisoit de ses révélations, fut tirée

par la Gloire de ſa modeſte retraite. On la ſupplia de ſubſtituer ſon crédit au diſcrédit de ſes devanciers, & ſon ſavoir à leur ignorance. Elle accepta cette miſſion délicate, & viſita le rayon royal où elle trouva à peine le déjeuner du Roi. Cependant on dînoit, ce jour-là. L'Abeille inſpirée y pourvut, & ſa baguette enchantée couvrit la table du Prince & celles de ſes Sujets, de reſtaurans auſſi néceſſaires qu'inattendus.

Le corps de l'Etat étoit reſſuſcité, le Docteur mort & enſeveli dans la pourpre, la Prêtreſſe de Thémis exilée du Temple, les Oracles rétablis; enfin la convaleſcence étoit parfaite, grace à l'Enchanteur. Mais il prévenoit, que la vertu de ſa Baguette s'affoibliroit avec le tems; car le ſecret de ſa magie étoit le Crédit, & le Crédit qui nous ſoutient, a lui-même beſoin d'être ſoutenu.

Alors on en revínt à la Conſultation des trois Ordres de l'Etat.

Le but évident de cette aſſemblée étoit d'établir, dans les impoſitions, une égalité relative aux biens des trois Ordres, ſans exception de Nobleſſe ni de Privilège. Or cette excep-

tion n'avoit lieu qu'en faveur des deux premiers Ordres, le troisième ne connoissant que la Noblesse des sentimens, & ne s'abaissant point à mendier l'exemption de nourrir son Roi.

Les deux Ordres privilégiés, pour prévenir cette fatale égalité, tentèrent d'abord d'anéantir le projet de la Consultation générale; puis tout-à-coup ils l'appuyèrent de tout leur pouvoir, le regardant pour eux comme un coup de Partie; & voici comment ils raisonnoient: les trois Ordres vont s'assembler; ils auront chacun un nombre égal de Députés. Ou l'on opinera par Ordre, ou l'on opinera par têtes. Si l'on opine par Ordre, nous sommes *deux contre uñ*; si l'on opine par tête; nous sommes *deux contre un*. Le troisième Ordre aura raison, car sa cause est bonne; il est instruit, il argumentera; mais s'il nous force de lui répondre en forme, nous lui répondrons: Messieurs, vous avez tort. La preuve? Nous sommes *deux contre un*. S'ils trouvent notre argument bête, nous serons *deux*; voilà le mot.

Mais le troisième Ordre prévoyant la réu-

nion des deux premiers, ſupplie le Roi d'ordonner qu'il ſera délibéré par tête, & que le troiſième Ordre fournira lui ſeul *deux* Députés, afin de combattre *deux contre deux*. Le Prince accorde cette demande, & voilà les deux premiers Ordres aux abois. Ils s'agitent, ils ſe tourmentent, ils apprennent à lire, à étudier, à forger des argumens; mais ils n'en feront jamais qui vaillent *deux contre un*.

FIN.

3

Suite

du Rideau levé

36

Duplicate

if not in 1789. about Sept. [See p.

Joseph II Died feb. 1790 [see end

